

❖ Public visé

Chef d'entreprise, conjoint collaborateur, salarié, demandeur d'emploi, créateur d'entreprise

❖ Pré-requis

Français parlé, lu, écrit

❖ Durée

3 jours, soit 21h

❖ Nombre de participants

10 personnes

❖ Tarif

420€

❖ Financements

Fonds propres, FAFCEA, OPCO ...

❖ Dates

Nous contacter

❖ Méthode

Présentiel

Objectifs

- Connaître les règles et protocole d'hygiène pour les instruments (rasoirs, tondeuses, ciseaux, peignes, etc.) à stériliser ou désinfecter entre chaque client
- S'approprier le cadre législatif et répondre aux exigences de formation.

Programme

Définition, notion

Réglementations et normes relatives aux tatouages et perçages

Physiologie de la peau

Règle d'hygiène

Stérilisation et désinfection

Les risques : Allergie, infection...

Savoir mettre en œuvre les **procédures d'asepsie** pour un geste de tatouage ou de perçage.

Mise en situation, cas pratique.

A savoir : Cette formation est obligatoire pour pratiquer la dermopigmentation, le tatouage ou le piercing.

Contacts

0594 25 24 76

0594 25 24 75

y.jean-marie@cma-guyane.fr

m.pineau@cma-guyane.fr

Site web: <https://cma-guyane.fr>



cmaguyane

Service formation professionnelle continue

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Guyane

Maison des entreprises, Place de l'esplanade, Immeuble CCI - 2ème étage,
97300 Cayenne